

**LES FRANÇAIS  
ET LA LOI LITTORAL**

*Synthèse des principaux enseignements*

**Juin 2006**

---

## Introduction

---

La loi "relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral", communément appelée "Loi Littoral", a été votée à l'unanimité par le Parlement le 3 janvier 1986. L'objectif de ce dispositif est de protéger les espaces terrestres et de réglementer les constructions ainsi que l'accès aux côtes.

A l'occasion du vingtième anniversaire de la Loi Littoral, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable souhaite communiquer. Dans cette optique, il a demandé à l'Institut CSA de réaliser une étude auprès de la population française, dont les objectifs sont les suivants :

- Evaluer l'image du littoral : situation actuelle, évolution depuis les 20 dernières années... ;
- Connaître l'opinion des Français sur... :
  - ...la Loi Littoral : son principe, son application, ses évolutions... ;
  - ...les différents acteurs qui concourent à la protection du littoral.

Le sondage sur les Français et la Loi Littoral a été réalisé par l'Institut CSA par téléphone, les 13 et 14 juin 2006, pour le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, auprès d'un échantillon national représentatif de 1 007 Français âgés de 15 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

---

## **I. Le littoral, un atout important pour la France, qui pourrait être encore mieux préservé**

---

### **A. Le littoral, l'atout touristique le plus important de la France**

Une majorité de Français (51%) citent le littoral comme l'un des principaux atouts touristiques de la France. Avec le patrimoine culturel (cité par 47% des interviewés), il devance nettement la montagne (27%), le patrimoine naturel (22%), les espaces ruraux (17%), les villes (11%) et le vignoble (10%).

Ce jugement est globalement partagé par toutes les catégories de Français. Néanmoins la proximité (géographique et ou "culturelle") avec les différents aspects cités structure certaines réponses : ainsi les catégories supérieures, les salariés du secteur public et les Franciliens ont-ils davantage tendance à citer le patrimoine culturel (respectivement 70%, 64% et 64%) avant le littoral (45%, 48% et 45%). Les Français plus près du littoral le placent, eux, nettement en première position : ainsi les habitants du Nord-Ouest citent-ils le littoral à 62%, contre 48% pour le patrimoine culturel, et ceux des communes littorales à 64% contre 37%. En revanche, l'orientation idéologique n'est pas un élément structurant : les sympathisants de gauche et de droite sont plutôt d'accord sur les atouts français, ils placent le littoral (cité par 51% des sympathisants de gauche et 55% des sympathisants de droite) et le patrimoine culturel (52% et 53%) au même niveau.

### **B. Un littoral satisfaisant, mais moins bien jugé que d'autres espaces**

Satisfaisant pour 79% des Français ("très satisfaisant" pour 20%), l'état du littoral est néanmoins jugé moins bon que celui de la montagne (satisfaisant à 91%) et des espaces ruraux (85%). Le littoral ne devance que les villes (69%) et les entrées et abords des villes (51%). Ce jugement général est partagé par tous, la proximité géographique n'étant pas dans ce cas un élément très structurant : les résidents des communes littorales (81% de "satisfaisant") ne se démarquent pas véritablement des autres Français (78%) sur cette question. Tout au plus note-t-on une légère différence selon la préférence politique du répondant : les sympathisants de droite (82%) sont plus nombreux que les sympathisants de gauche (77%) à juger l'état du littoral satisfaisant.

### **C. Des Français un peu tièdes sur la capacité à préserver le littoral**

Plus des deux-tiers des Français (70%) estiment que le littoral est bien préservé, un chiffre qui, sans être mauvais, est un peu tiède : non seulement il est plus bas que celui de la "satisfaction" globale concernant l'état du littoral, mais il est aussi moins "franc" dans la mesure où, alors qu'ils sont 20% à juger l'état du littoral "très satisfaisant", ils ne sont que 6% à le juger "très bien préservé". Là aussi, ce jugement est assez généralement partagé entre les Français, avec une légère différence entre les sympathisants de gauche (69% de "bien préservé") et ceux de droite (75%).

Surtout, les Français estiment à une courte majorité seulement (53%) que, par rapport à la situation d'il y a vingt ans, l'état du littoral français s'est amélioré, quand 43% estiment qu'il s'est détérioré. Les plus jeunes sont les plus négatifs : ils ne sont que 39% à juger que son état s'est amélioré, chiffre à l'opposé des personnes au-delà de 50 ans, qui a priori répondent en meilleure connaissance de cause et sont 60% à juger que le littoral s'est amélioré. Là encore des disparités existent selon la préférence politique des répondants : 51% des sympathisants de gauche estiment que l'état du littoral s'est amélioré depuis 20 ans, contre 58% de ceux de droite.

La proximité géographique avec des communes littorales est également un élément structurant de l'opinion des Français, mais pas de la même manière dans chaque région : ainsi les habitants du Sud-Ouest et du Sud-Est sont-ils 46% à estimer que le littoral s'est amélioré, contre 53% de l'ensemble des Français et 56% des habitants du Nord-Ouest.

---

## **II. La Loi Littoral, un texte diversement connu mais jugé essentiel**

---

### **A. Une loi connue par une courte majorité de Français**

55% des Français connaissaient la Loi Littoral avant le sondage. Cette proportion varie de manière très significative selon le profil socio-démographique des répondants. Ainsi les hommes (61%) la connaissent-ils davantage que les femmes (50%), les "seniors" (62% des 50 ans et plus) plus que les jeunes (35% des moins de 30 ans), les catégories supérieures (81%) davantage que les catégories populaires (48%) et les actifs (61%) plus que les inactifs (49%). La connaissance de la Loi Littoral augmente également avec le niveau de diplôme. Elle est par ailleurs mieux connue par les sympathisants de droite (65%) que par ceux de gauche (55%). Enfin les personnes plus directement concernées par cette loi la connaissent mieux : 65% des Français habitant dans un département comprenant des communes classées "littoral" et 64% des habitants d'une commune littorale la connaissent.

### **B. La Loi Littoral, un dispositif essentiel mais insuffisamment appliqué**

La quasi-totalité des Français (94%) trouvent important qu'une telle loi existe, dont 67% – et c'est le chiffre le plus important – jugent que c'est "très important". Ce chiffre est un signe fort d'attachement au dispositif. Cet attachement, partagé par tous, est néanmoins plus fort parmi les catégories supérieures (98%, dont 79% de "très important") qu'au sein des catégories populaires (92% dont 62% de "très important"). Hormis cet aspect, toutes les catégories se retrouvent autour de cet impératif, que les répondants soient de droite ou de gauche, qu'ils résident dans une commune littorale ou non. Le consensus autour de l'importance du dispositif est net.

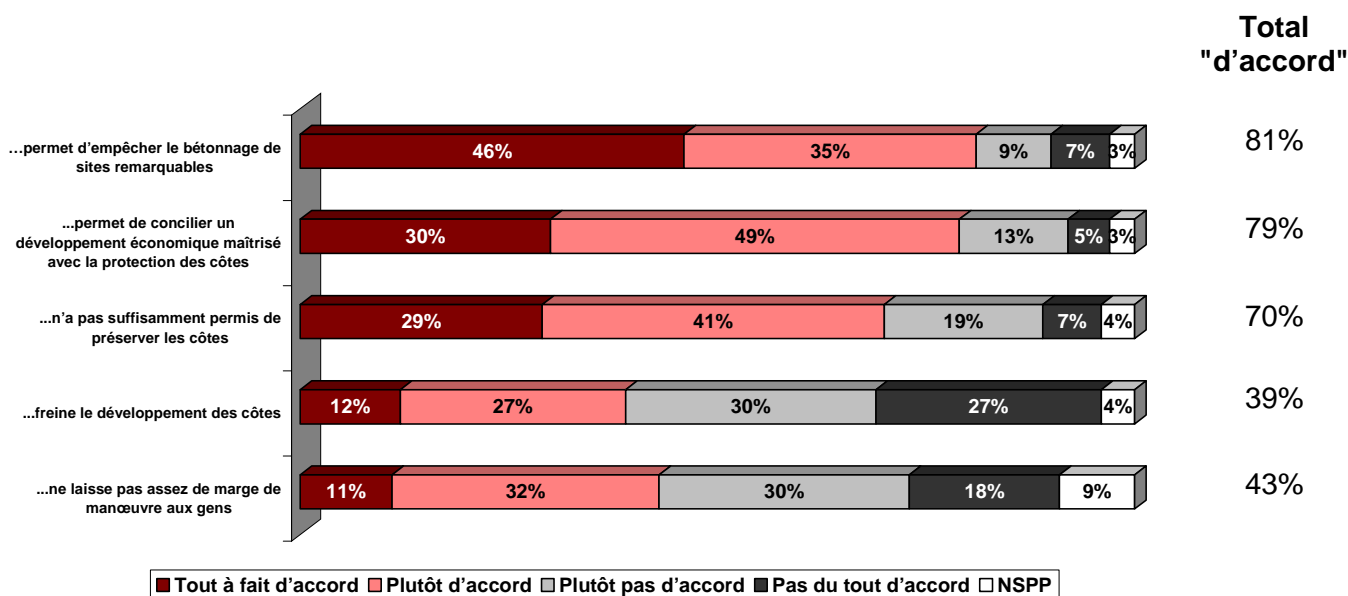
Cet attachement à la Loi Littoral est peut-être d'autant plus fort que, par ailleurs, on a l'impression qu'elle n'est pas vraiment bien appliquée : en effet, seuls 39% des Français estiment que la Loi Littoral est bien appliquée (dont 4% "très bien appliquée"), contre 53% qui jugent qu'elle est mal appliquée (dont un taux non négligeable de 12% de "très mal appliquée"). Les catégories supérieures sont plus positives (42%) que les catégories populaires (34%) sur cet aspect. Là encore, la proximité politique est un élément structurant : 47% des sympathisants de droite estiment que la loi est bien appliquée, contre 35% de ceux de gauche. Les habitants des communes littorales sont plus positifs (42% estiment que la Loi est bien appliquée) que le reste des Français (38%).

Quoi qu'il en soit, seuls 4% des Français pensent que la Loi Littoral devrait être assouplie, contre 45% qu'elle devrait être maintenue en l'état mais appliquée avec rigueur et 48% qu'elle devrait être renforcée par des dispositions plus protectrices. Les sympathisants de droite pensent plutôt qu'il faut la maintenir en l'état mais l'appliquer avec rigueur (50%) et ceux de gauche qu'il faut la renforcer par des dispositions plus protectrices (54%). Les habitants des communes littorales ne se distinguent pas vraiment des autres sur cette question ; en revanche, ceux qui connaissaient la Loi Littoral avant le sondage penchent plutôt pour un maintien en l'état (49%) que pour un renforcement de la Loi (45%).

### C. La Loi Littoral, un dispositif protecteur

Parmi les opinions que l'on peut avoir concernant la Loi Littoral, celle qui trouve le plus d'écho au sein de la population française est qu'elle permet d'empêcher le bétonnage de sites remarquables (81% des Français sont d'accord avec cette idée, dont 46% "tout à fait d'accord"). Elle permet également pour 79% d'entre eux de concilier un développement économique maîtrisé avec la protection des côtes. Malgré tout, pour 70% des Français, la Loi Littoral n'a pas suffisamment permis de préserver les côtes. Sur les conséquences potentiellement négatives de la Loi, seule une minorité de Français estiment que la Loi Littoral ne laisse pas assez de marge de manœuvre aux gens (43%) ou qu'elle freine le développement des côtes (39%).

#### Les opinions des Français sur la Loi Littoral



Base : ensemble des répondants

Les habitants des communes littorales sont encore plus nombreux à juger que la Loi Littoral permet d'empêcher le bétonnage de sites remarquables (90%), tandis que ce sont plutôt les sympathisants de droite (46% contre 39% de ceux de gauche) et les moins diplômés (49% des non diplômés contre 26% des répondants de niveau Bac + 2) qui estiment que la Loi Littoral ne laisse pas assez de marge de manœuvre aux gens. Quant au développement des côtes, les catégories supérieures se démarquent des autres Français en n'étant d'accord qu'à 28% avec l'idée que la Loi Littoral freine ce développement (contre 40% des artisans / commerçants / chefs d'entreprise et 38% des catégories populaires). Là encore, les moins diplômés sont aussi les plus sévères avec la Loi. Les résidents des communes littorales ont également plus tendance à juger que la Loi freine le développement des côtes (46%).

---

### **III. Les acteurs du littoral : importance des associations et rôle ambigu des "locaux"**

---

#### **A. Les acteurs locaux, à la fois acteurs de l'amélioration et de la détérioration du littoral**

Comme nous l'avons vu plus haut, 53% des Français estiment que, depuis 20 ans, l'état du littoral s'est amélioré. Pour eux, c'est avant tout grâce aux associations de protection de l'environnement (50% des citations) et aux collectivités locales / élus locaux (44%). La Loi Littoral arrive en troisième position dans ce palmarès des acteurs qui ont concouru à l'amélioration du littoral avec 29% des citations. Ensuite viennent les riverains (20%), le Ministère chargé de l'environnement (19%) et les secteurs touristiques et immobiliers en dernière position avec 10%.

Ceux qui connaissaient la Loi Littoral avant le sondage la citent bien davantage que les autres : 41% (contre 14% de ceux qui ne la connaissaient pas), derrière les associations de protection de l'environnement (50% des citations) et les collectivités locales / élus locaux (47%).

Les 43% de Français qui estiment que l'état du littoral s'est détérioré depuis 20 ans en imputent la responsabilité essentiellement aux secteurs touristiques et immobiliers (65%), puis aux riverains (36%) et aux collectivités locales / élus locaux (28%). Pour les résidents des communes littorales, cette détérioration est également due aux secteurs touristiques et immobiliers, mais ils ont tendance à davantage équilibrer les responsabilités entre ces secteurs (57%) et les collectivités locales / les élus locaux, qu'ils montrent davantage du doigt que l'ensemble des Français (45%).

#### **B. Les associations, acteurs majeurs de la protection du littoral**

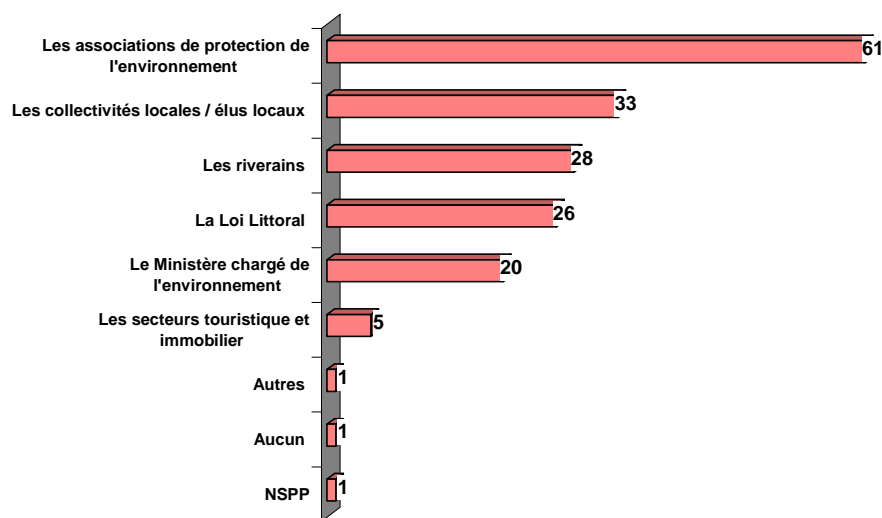
Les Français font surtout confiance, à 61%, aux associations de protection de l'environnement pour protéger le littoral et préserver les côtes en France. Viennent ensuite les collectivités locales / élus locaux (33%), les riverains (28%), la Loi Littoral (26%) et le Ministère chargé de l'environnement (20%). Les secteurs touristiques et immobiliers ne représentent pas une véritable alternative (5% des citations).

Sur cette question, les opinions se structurent selon trois éléments : la catégorie sociale, la préférence politique et la proximité géographique avec le littoral. Ainsi les catégories supérieures mettent-elles davantage en avant les associations de protection de l'environnement (70%) que les catégories populaires (60%), de même pour la Loi Littoral (31% contre 22%). En revanche, elles font moins



confiance aux riverains que les catégories populaires (19% contre 34%). Par ailleurs, ceux qui connaissaient la Loi Littoral avant le sondage la citent plus volontiers (34%), la mettant à quasi-égalité avec les collectivités locales et élus locaux.

### **Les acteurs auxquels les Français font confiance pour protéger le littoral et préserver les côtes en France**



Base : ensemble des répondants

Les sympathisants de gauche font davantage confiance aux associations de protection de l'environnement que les sympathisants de droite (68% contre 51%), ces derniers mettant plutôt en avant les collectivités locales et élus locaux (40%, contre 33% des sympathisants de gauche).

Enfin, les habitants des communes littorales sont plus nombreux à citer la Loi Littoral (31% contre 25% du reste des Français) et le Ministère chargé de l'environnement (29% contre 19%). En revanche, ils sont moins nombreux à faire confiance aux collectivités locales / élus locaux (27% contre 34%) et aux riverains (22% contre 28%).

---

## Conclusion

---

Le littoral demeure l'atout principal du pays aux yeux des Français et, si son état est jugé satisfaisant, une impression de "peut mieux faire" ressort des opinions recueillies : mieux faire par rapport à d'autres espaces que l'on trouve en meilleur état, mieux faire par rapport à il y a 20 ans. D'ailleurs une majorité de Français estiment que la Loi Littoral est mal appliquée et, même si on ne sait pas toujours ce qu'est cette Loi (45% ne la connaissaient pas avant le sondage), on l'estime essentielle et très rares sont ceux qui demandent un assouplissement de la Loi (4%). Pour une large majorité, la Loi Littoral a des effets protecteurs positifs, tandis que les critiques parfois formulées à son encontre concernant d'éventuels effets négatifs sur le développement des espaces proches du littoral ne rencontrent que peu d'écho.

L'opinion des Français autour de ces questions se structure autour de trois éléments : la catégorie sociale, la préférence politique et la proximité avec le littoral. Le fait que ce dernier élément ne soit pas le seul élément structurant de l'opinion montre que ces questions revêtent, aussi, une dimension socio-politique et des partis-pris idéologiques sur certains aspects.

Les acteurs de la protection du littoral, notamment, font l'objet de débats : si les associations de protection de l'environnement font plutôt l'unanimité (bien que les sympathisants de droite leur fassent moins confiance), les collectivités locales et élus locaux sont jugés de manière plutôt ambiguë, étant, pour certains, acteurs de l'amélioration du littoral ; pour d'autres, responsables de sa détérioration. La disparité des situations qui peuvent exister sur le terrain se reflète ici dans les chiffres du sondage. Elle explique aussi qu'il existe un certain appel à la Loi dans la population française, qui pourrait être encore plus net si elle était mieux connue : jugée essentielle mais insuffisamment appliquée, la Loi Littoral n'est ainsi placée qu'en quatrième position des acteurs importants de la protection du littoral. Mais au vu des réponses des habitants des communes littorales, on mesure que cette loi offre une meilleure alternative que les riverains et les collectivités locales / élus locaux.